

YOMONI FUNDS

Compartiment YOMONI MONDE PEA - Action A (ISIN : FR0014002RL1)

Cet OPCVM est géré par la société de gestion YOMONI

Objectif et politique d'investissement

Objectif et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du Compartiment « Yomoni Monde PEA », action A de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite de référence (50% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros + 50% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro).

Caractéristiques essentielles :

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le Compartiment sera exposé en permanence aux marchés des actions internationales à hauteur minimum de 90% de son actif net via des investissements dans des parts ou actions d'OPC éligibles au PEA et eux-mêmes pour la plupart exposés aux actions internationales à travers l'utilisation de contrats d'échange de performance.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Compartiment recherchera une exposition à la performance des actions internationales, en exploitant les bénéfices de la diversification au travers d'une gestion discrétionnaire sur les régions, les pays, et les secteurs.

La stratégie du Compartiment est basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- **L'allocation d'actifs stratégique** qui vise à déterminer les pondérations géographiques au sein des actions mondiales. Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur nos perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme des principales zones géographiques.
- **Un ajustement tactique** discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme, ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macro-économiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC sur les actions internationales en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplcation.

La composition du portefeuille dépendant de choix discrétionnaire des gérants, la répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 50 % de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 50 % de l'actif net. De plus, l'exposition au risque de change sera limitée à 80% de l'actif net du compartiment.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) », investis en actions européennes et exposés aux actions internationales.

Ces OPC seront tous éligibles au PEA.

Le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% au moins en OPCVM éligibles au PEA. Ces OPCVM sont eux-mêmes investis à hauteur de 75% au moins en actions et titres de sociétés soumis à l'IS ou à un impôt équivalent et ayant leur siège de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège ou du Liechtenstein.

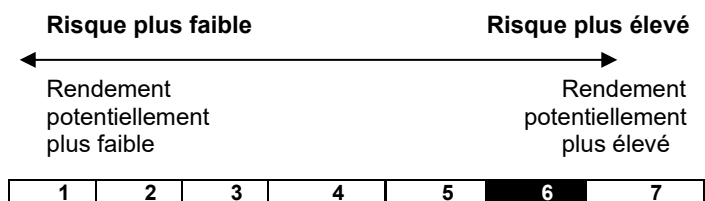
Autres informations :

Les demandes de souscriptions et de rachats, acceptées tant en quantité qu'en montant, sont transmises au dépositaire jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et sont exécutées en J ouvré sur la base de la valeur liquidative établie en J calculée en J+1 ouvré.

Les sommes distribuables du Compartiment, résultat net comme plus-values nettes réalisées, sont capitalisées.

Durée de placement recommandée : Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 7 ans.

Profil de risque et de rendement



Description :

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque associée au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque du Compartiment est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires.

Autres risques :

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque :

- **Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :** le Compartiment aura la possibilité d'être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Il est exposé à des marchés et utilise des instruments soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes. Il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ

Veuillez-vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à cet OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,60% TTC
----------------	-----------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur une estimation établie par la société de gestion de l'OPCVM. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus du Compartiment, disponible auprès de la société de gestion située au 12 rue Duhesme 75018 PARIS.

Performances passées

Le Compartiment ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

La devise de l'OPCVM est l'euro (EUR).

Le Compartiment Yomoni Monde PEA a été agréé le 30/04/2021 et créé le 23/06/2021.

Informations pratiques

Dépositaire :

Le dépositaire du Compartiment est BNP PARIBAS S.A., société située au 16, Boulevard des Italiens - 75009 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'informations :

Des informations complémentaires concernant le Compartiment, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La dernière valeur liquidative du Compartiment est disponible sur simple demande auprès de YOMONI.

Régime fiscal :

La SICAV est soumise au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal et la législation en vigueur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du Compartiment pourraient être soumis à taxation. Le droit fiscal dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV et/ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de YOMONI ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le détail de la politique de rémunération de YOMONI est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

YOMONI est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.